APPLICATION 102

Engagements financiers et passifs éventuels

Une entité B, filiale de la société mère A, obtient le 15/04/N, un prêt bancaire de 100 000 000 F grâce à la caution de l'entité mère A. Le prêt est remboursé en bloc le 15/07/N+2.

1. Comptabilisation chez la société mère A :

Un engagement de 1a garantie donné à la banque implique soit uniquement une information dans les Notes annexes en tant qu'engagement financier donné, soit une information dans les Notes annexes et une comptabilisation dans les comptes annuels. L'engagement financier donné sera comptabilisé dans les sous comptes du compte 906 engagements de garantie accordés.

15/04/N

9162		Contrepartie des engagements accordés - cautions	100 000 000	
	9062	Cautions, garanties accordés (Caution donnée à notre filiale B) 15/07/N+2		100 000 000
9062		Cautions, garanties accordées	100 000 000	
	9162	Contrepartie des engagements donnés - cautions (Annulation de la caution donnée à notre filiale B)		100 000 000

2. Comptabilisation chez la filiale B:

Un engagement de garantie reçu de l'entité mère implique soit uniquement une information dans les notes annexes en tant qu'engagement financier reçu, soit une information dans les notes annexes et une comptabilisation dans les comptes annuels. L'engagement financier reçu sera comptabilisé dans les sous comptes du compte **902 engagements de garantie obtenus.**

15/04/N

9022		Cautions, garanties obtenues	100 000 000	
	9122	Contrepartie des engagements obtenus - Cautions (Caution reçue de la mère A) 15/07/N+2		100 000 000
9122		Contrepartie des engagements obtenus – Cautions	100 000 000	
	9022	Cautions, garanties obtenues (Annulation de la caution reçue de la mère A)		100 000 000